

**RNCP n° : 38448****CERTIFICATEUR : Ministère chargée de la santé**  
**DATE DE L'ENREGISTREMENT : 19/07/2019**

MAJ LE : 19/01/2026

**OBJECTIFS DE LA FORMATION**

Acquérir les quatre blocs de compétences nécessaires à l'exercice des missions de l'assistant de régulation médicale suivants :

1. Traitement d'un appel dans les centres de réception et de régulation des appels installés dans les services d'aide médicale d'urgence visés à l'article L. 6311-2 du code de la santé publique ;
2. Mobilisation et suivi des moyens opérationnels nécessaires au traitement de la demande sur décision médicale ;
3. Traitement des informations associées à la régulation, à la qualité, à la sécurité et à la vie du service ;
4. Appui à la gestion des moyens lors de la mise en œuvre des dispositifs prévisionnels de secours, en situation dégradée et en situation sanitaire exceptionnelle.

**DUREE DE LA FORMATION****TARIF****Formation initiale :**

46 semaines :

21 Semaines de formation théorique

21 Semaines de formation pratique

4 Semaines de congés

Du 31 août 2026 au 16 juillet 2027. (Sous réserve de modification)

Le tarif est valable pour l'exercice de l'année 2026.

Frais d'inscription : 100€

Montant des frais de scolarité de la formation initiale 8500€.

**PREREQUIS NECESSAIRES POUR INTEGRER LA FORMATION****Formation initiale :**

- Être âgés de 18 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation
- Être ressortissant des états membres de l'union européenne ou d'un autre état partie à l'accord sur l'espace économique européen
- Être titulaire du baccalauréat ou d'une attestation d'équivalence, ou d'un titre ou d'un diplôme de niveau 4, ou justifier de trois ans minimums d'expérience professionnelle à temps plein.

**MODALITES D'ADMISSION A LA FORMATION ET DELAI D'ACCES****Formation initiale :**

Sélection d'entrée sur la base d'un dossier puis d'un entretien individuel permettant d'apprécier la motivation et les aptitudes des candidats.

L'admission prononcée le 2<sup>ème</sup> trimestre de l'année en cours ouvre l'accès à la formation pour la rentrée de septembre de la même année. Le Directeur du centre de formation après demande motivée, peut accorder une dérogation de droit de report d'un an.

## MODALITÉS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Pédagogie interactive avec :

- Cours magistraux
- Travaux dirigés en groupes restreints
- Exploitation de situations professionnelles
- Mises en situation simulée au CFARM et en milieu professionnel
- Etudes de cas

### INTERVENANTS

- Médecins
- Assistants de régulation médicale
- Cadres de santé
- Autres professionnels de santé experts dans le domaine

Ils interviennent pour une prestation mandatée, ciblée et définie avec l'équipe pédagogique de CFARM.

### MODALITES D'EVALUATION

- Évaluation des connaissances orales et écrites
- Étude de cas
- Évaluation en situation simulée
- Évaluation des compétences en milieu professionnel

### BLOC DE COMPETENCES – EQUIVALENCE - PASSERELLES

Possibilité de valider un /ou des blocs de compétences	Possibilité d'équivalence <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI Selon la nomenclature des diplômes, le Diplôme d'assistant de régulation médicale est un diplôme de niveau 4.	Possibilité de passerelles <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI
<input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OUI		

### SUITE DE PARCOURS

Toutes formations accessibles aux titulaires d'un diplôme de niveau 4.

### DEBOUCHES

Exercice ARM en établissements publics de santé : Service d'Aide Médicale Urgente - Service d'Accès aux Soins (SAMU - Centre 15)

### CONTACT

Centre de Formation d'Assistant de Régulation Médicale du CHU de Bordeaux

#### Hôpital XAVIER ARNOZAN

Avenue du Haut-Lévêque  
33604 PESSAC CEDEX  
Tel : 05 25 35 20 10  
cfarm@chu-bordeaux.fr